

CAPES / Agrégation

ÉGLISE, SOCIÉTÉ ET POUVOIR DANS LA CHRÉTIENTÉ LATINE (910-1274)



Sous la direction de **Christine Bousquet-Labouérie**
et **Patrick Henriët**

ellipses

CHAPITRE 1

LA RÉFORME GRÉGORIENNE : HISTORIOGRAPHIE ET TENDANCES RÉCENTES DE LA RECHERCHE

Patrick Henriët

La réforme de l'Église depuis son sommet romain, à partir de la moitié du XI^e siècle et plus particulièrement du pontificat de Léon IX (1059-1054), est couramment appelée « grégorienne » car elle s'est accélérée sous Grégoire VII (1073-1085). Placée au cœur de la question d'agrégation, elle fait l'objet d'analyses souvent divergentes de la part des historiens. Le fait même que certains utilisent volontiers des guillemets pour parler de « réforme grégorienne » dès lors que les événements décrits n'ont pas lieu sous le pontificat de Grégoire VII, alors que d'autres parlent encore de réforme grégorienne au début du XIII^e siècle, montre bien la variété des positions. Cette impossibilité à porter un jugement partagé sur un phénomène que tous jugent majeur dans l'histoire de l'Église et de sociétés occidentales n'est pas nouvelle. Il a donc semblé indispensable de proposer un chapitre historiographique qui, s'il ne prétend pas mentionner tous les travaux qui ont été consacrés à la réforme, ni même tous les travaux importants, permettra aux candidats de s'orienter. L'accent a été mis sur le XIX^e siècle, qui a été obsédé par la figure de Grégoire VII, puis sur les positions antagonistes d'Augustin Fliche et de Gerd Tellenbach au XX^e siècle, enfin sur la récente *Nouvelle Histoire du Moyen Âge* et sur les interprétations actuelles qui la contredisent. Les auteurs médiévaux n'ont pas été totalement délaissés : on verra en effet comment certaines positions modernes se trouvent déjà en germe dans leurs appréciations contrastées des faits. Il convient cependant de noter qu'après le XII^e siècle et avant la Réforme, ils n'ont accordé qu'assez peu d'importance à ce que nous appelons aujourd'hui « réforme grégorienne » (COWDREY 1998, p. 683-685).

I – LA LENTE CONSTITUTION DU CONCEPT DE “RÉFORME GRÉGORIENNE” (XVII^E - XIX^E SIÈCLES)

A. CATHOLIQUES, PROTESTANTS ET GALLICANS DE BOSSUET À VOLTAIRE

Si l'expression « réforme grégorienne », n'apparaît que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'idée que Grégoire VII (souvent appelé Hildebrand, son nom avant son élection) fut à l'origine d'une réforme capitale qui divisa la Chrétienté, est constante et apparaît déjà de son temps (voir plus bas). On a parfois coutume d'opposer une historiographie catholique et une historiographie protestante, la première exaltant le rôle de celui qui, tel un second saint Pierre, serait à l'origine de la puissance romaine et de son indépendance, la seconde faisant de lui le véritable fondateur du « papisme » et de l'oppression ecclésiastique : cette opposition fonctionne dans bien des cas mais doit être nuancée. Ainsi, bien que catholiques, les défenseurs du gallicanisme n'ont eu qu'une sympathie très mesurée pour Grégoire VII car ils étaient soucieux de préserver l'indépendance d'une Église nationale contre un pouvoir romain qu'il s'agissait de cantonner dans le domaine spirituel. Exemple est à cet égard le cas de Bossuet qui, commentant la déposition de l'empereur Henri IV par le pape (1076), écrit dans sa *Défense de la déclaration de l'Assemblée du Clergé de France* (1682) : « ...je soutiens [...] que le pape n'avait pas plus de droit de déposer l'empereur, que l'empereur en avait eu de déposer le pape [...] et que l'entreprise de Grégoire est tout à la fois nouvelle et d'un exemple pernicieux ». De cette entreprise, écrit encore Bossuet, on n'aurait pu « trouver, dans toute l'antiquité, un seul exemple ou un seul témoignage, pour autoriser sa démarche ».

La responsabilité de Grégoire VII dans la lutte contre les souverains laïques est généralement reconnue même lorsqu'on brosse de lui un portrait positif. Ainsi Pierre Bayle († 1706) présente le pape comme un grand homme, mais il reconnaît aussi, pour reprendre une expression de Voltaire, qu'il a été le « boutefeu » de l'Europe (*Dictionnaire*, art. « Grégoire VII »). Chez les penseurs des Lumières, l'image de Grégoire VII est plutôt négative car la réforme qu'il incarne implique une domination cléricale du monde. Le même Voltaire se demande si le pape a été l'amant de Mathilde de Toscane et le caractérise comme un « moine factieux » devenu pape (*Dictionnaire philosophique*, art. « Grégoire VII »).

B. PRESTIGE DE GRÉGOIRE VII, SPIRITUEL ET RÉVOLUTIONNAIRE À LA FOIS ; VOIGT ET QUINET

Le XIX^e siècle s'est constamment occupé de Grégoire VII, à qui de nombreux travaux ont alors été consacrés. Le plus influent d'entre eux fut longtemps le livre de Johannes Voigt, paru à Weimar en 1815, rapidement traduit en français et en anglais puis lecture obligée pour tous ceux qui abordaient l'histoire de la papauté médiévale. Sans doute s'agit-il de la biographie la plus complète qui ait été écrite sur ce pape jusqu'à celle d'E.H.J. Cowdrey en 1998. Bien que protestant, Voigt donne une image positive de Grégoire et de sa réforme car celle-ci a permis, selon lui, d'élever le pouvoir spirituel au-dessus de la puissance temporelle et même, plus généralement, des « choses de la terre ». Cette valorisation de Grégoire VII fut vivement critiquée par les protestants allemands, qui ne la comprirent pas.

Tout aussi étonnant à nos yeux contemporains, voire plus, est le grand prestige dont Grégoire VII jouit au XIX^e siècle dans les milieux républicains et même socialistes utopiques. Un livre déterminant de ce point de vue fut certainement *Le christianisme et la Révolution française* (1845) d'Edgar Quinet, grand ami de Michelet, ennemi des jésuites et anticlérical, qui livrait ici le texte de quinze leçons professées au Collège de France. De ce livre, Émile Poulat a écrit qu'il permettait de « comprendre que le XIX^e siècle put être un grand siècle religieux et un siècle médiocrement catholique ». Pour Quinet, Grégoire VII est une immense figure. Il fait que « pour le monde moderne, l'autorité politique repose sur la conscience ». Ildebrand a « devancé l'avenir. Il a posé le droit chrétien pour fondement du droit politique ; c'est là son éternelle grandeur ». Seul l'effacement d'une papauté forte a ensuite permis le développement de la monarchie absolue. Les papes ne prononçant plus d'excommunications contre les rois et ne les déposant plus, ce sont donc les peuples qui ont dû s'opposer aux souverains. Pour Quinet, Grégoire VII est par conséquent une sorte d'ancêtre de la Révolution française et de toutes les autres révolutions (Angleterre, Amérique, Espagne, Grèce) : « Assurément, la Révolution française ne pensait pas accomplir, en l'agrandissant, l'idée de Grégoire VII ; et pourtant elle n'a pas fait autre chose quand elle a établi un droit supérieur à la possession séculaire de l'autorité, de la noblesse, de la couronne ».

C. AVANT LE MARXISME : UN GRÉGOIRE VII SOCIALISTE

Grégoire VII bénéficia aussi d'une grande popularité, avant même Quinet, chez des penseurs beaucoup plus révolutionnaires. Pour les disciples de Saint-Simon († 1825), il est le plus grand de tous les papes car en recréant l'Église, il a fondé une sorte de société supranationale, une « association européenne » à l'origine des croisades, qui « sauvèrent l'Europe de l'invasion des Arabes, c'est-à-dire de la barbarie » (*Doctrine de Saint-Simon*, 1830, p. 64). Auguste Comte voit en Grégoire VII un modèle pour les dirigeants spirituels de l'avenir et lui donne une place dans son « calendrier positiviste ». L'action de Grégoire apparaît alors souvent comme une lutte pour l'égalité puisqu'elle s'en prend aux rois. Elle fait de lui une immense figure de progrès. Ainsi Étienne Cabet, grand acteur du socialisme utopique et auteur du *Voyage en Icarie* (1840) explique comment par son universalité, l'Église a été un « vaste foyer d'égalité » :

« Voyez le pape Grégoire VII, fils d'un charpentier Toscan, se proclamer Vicaire de Jésus-Christ, Monarque universel, Empereur de toute la Chrétienté, Juge et Maître de tous les Rois, de tous les Peuples et de tous les Pays de la Terre ; ôtant et donnant des Couronnes, les Empires et les Nations ; plus puissant que ne le fut aucun Empereur romain ! Et il n'est pas un roturier qui ne puisse, comme lui, devenir Roi des Rois ! Sans doute les Papes abuseront de cette immense concentration de tous les Peuples, qui pourrait être si utile à l'Humanité ; mais puisque l'Humanité est encore trop jeune au sortir de la barbarie, quelle révolution n'est-ce pas cependant contre les idées d'inégalité en faveur de l'Égalité ? » (*Voyage en Icarie*, éd. 1848, p. 422-423).

Selon tous ces penseurs, en favorisant l'égalité l'Église luttait aussi contre la féodalité oppressive. C'est par exemple l'opinion d'Auguste Blanqui, l'« insurgé permanent », qui écrit en 1834 : « Nous sommes avec Jésus-Christ contre les juifs matérialistes et haineux ; avec Grégoire VII contre les tyrans féodaux de l'Europe, avec Rousseau contre une noblesse et un clergé perdus de débauche, ignorants et oppresseurs, avec Robespierre contre une tourbe de marchands cupides, d'agioteurs sans foi ni loi, de trafiqueurs parricides, prêts à vendre comme

Judas l'humanité pour trente deniers » (*Le Libérateur*, 1, 2 février 1834). Étrange histoire des développements de la liberté, qui va de Jésus à Robespierre en passant dans l'ordre par Grégoire VII et par Rousseau. Pour Pierre Leroux, inventeur du mot « socialisme », l'Église primitive est d'essence démocratique et l'Église « papale » est d'essence monarchique. Mais par sa réforme, au moins sous l'angle des relations avec les pouvoirs civils, « l'Église manifestée par Ildebrand et ses successeurs [...] était bien la réalisation de la société secrète, persécutée par le Paganisme et l'Empire, qui fut le germe de l'Église primitive » (*Le christianisme et son origine démocratique*, 1848).

D. APPARITION DE L'EXPRESSION "RÉFORME GRÉGORIENNE"

Parallèlement à tous ces auteurs, Guizot avait mis en valeur le moment grégorien dans un cours dispensé en Sorbonne dès 1828. Il y suggérait qu'Hildebrand avait voulu réformer l'Église mais aussi la société en agissant comme une sorte de despote éclairé. Il fallut cependant attendre presque un demi-siècle encore pour voir apparaître l'expression « réforme grégorienne » (que l'on utilisait jusque-là pour désigner la réforme du calendrier par Grégoire XIII en 1582). Le premier à l'employer semble être l'historien du droit Charles Giraud, dans un article paru en 1873 dans la *Revue des deux mondes*. Mais c'est seulement, semble-t-il, à partir du début des années 1890 que ce syntagme s'impose, par exemple dans le livre d'Alfred Cauchie sur la querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai (1890-1891), dans celui de Pierre Imbart de la Tour sur les élections épiscopales (1891), ou encore dans l'édition du *Liber pontificalis* par Monseigneur Duchesne (1892), dans le *Manuel des institutions françaises* d'Achille Luchaire (1892) etc.

II – DE L'ENTRE-DEUX GUERRES AUX ANNÉES 70 DU XX^E SIÈCLE : INTERPRÉTATIONS MODERNES ET DISCOURS MÉDIÉVAUX

A. AUGUSTIN FLICHE OU LA VÉRITABLE INVENTION DE LA "RÉFORME GRÉGORIENNE"

Entre 1924 et 1937, Augustin Fliche († 1951), professeur à l'université de Montpellier, publie les trois volumes de *La réforme grégorienne*, qui totalise plus de 1200 pages. Il s'agit de l'étude la plus importante et la plus fouillée jamais consacrée à ce sujet, les auteurs précédents raisonnant plutôt par pontificats dans le cadre de livres consacrés à Grégoire VII ou à ses successeurs. Fliche commence quant à lui avec les premiers papes réformateurs originaires de l'Empire et il va jusqu'au concordat de Worms (1122). L'expression de « réforme grégorienne » s'applique à toute la période : si elle était courante, ainsi qu'on l'a vu, depuis les dernières décennies du XIX^e siècle, elle est ici « canonisée » (l'expression est de Miramon, 2019). Fliche utilise un grand nombre de textes, dont les écrits polémiques (*libelli de lite*) écrits dans le cadre de l'affrontement entre Rome, l'Empire et les monarchies, vaste et complexe corpus qui avait été systématiquement édité par Ernst Dümmler en trois forts volumes entre 1891 et 1897, dans la série de référence des *Monumenta Germaniae Historica*. Avant Fliche cet ensemble disparate, encore incomplet en termes éditoriaux, avait surtout été utilisé par Carl Mirbt (1894). Pour l'historien français, il

y avait clairement une volonté de ne pas laisser à l'historiographie allemande l'exclusivité d'un domaine de recherche intéressant au premier chef l'histoire de l'Église : ainsi, comparant les travaux de Mirbt à ceux du juriste français Paul Fournier, Fliche expliquait que « la méthode de l'éminent juriste français était plus historique que celle de l'historien allemand ».

Catholique, l'auteur de *La réforme grégorienne* raisonne en termes de décadence et de redressement. Pour lui, ainsi qu'il l'écrit au début de son grand ouvrage, la réforme entamée au milieu du XI^e siècle par Léon IX (1049-1054) et portée à son plus haut point par Grégoire VII (1073-1085) a « purifié l'Église, assaini une atmosphère viciée, renoué avec les veilles traditions chrétiennes qui avaient sombré dans le naufrage moral du X^e siècle ». Dans cette historiographie aujourd'hui dépassée, les désastres qui s'étaient abattus sur l'Église étaient principalement au nombre de deux, « le nicolaïsme ou désordre des mœurs du clergé, et la simonie ou vente des dignités ecclésiastiques ». Mais alors que les partisans de l'empereur étaient souvent eux-mêmes ouvertement opposés au nicolaïsme et à la simonie, Fliche liait cette lutte à celle des investitures, qui en devenait la condition et l'aboutissement :

« Pour obtenir ces résultats, le Saint-Siège, après avoir quelques temps hésité et tâtonné, a été obligé de recourir à un remède radical : il lui a fallu briser la lourde domination que par l'investiture laïque les empereurs, rois ou seigneurs faisaient peser sur l'épiscopat, sur les abbayes et sur le sacerdoce en général ».

Ainsi, au terme du raisonnement, la réforme grégorienne était présentée comme le retour aux anciennes traditions chrétiennes, un temps foulées aux pieds par la « lourde » domination des laïques sur l'Église. Cette orientation prévalut longtemps et se retrouve dans un célèbre titre de *l'Histoire de l'Église* dirigée par Fliche et Martin, consacré aux années 888-1057 : *L'Église au pouvoir des laïques* (1940).

B. GRÉGOIRE VII, SAUVEUR DE L'ÉGLISE OU NOVATEUR IMPÉNITENT : UN SCHÉMA MÉDIÉVAL

Le schéma flichien, nonobstant la grande érudition de son auteur, n'est plus acceptable aujourd'hui, en particulier parce que de nombreux biens revendiqués par l'Église ne lui avaient en fait jamais vraiment appartenu. Ses livres, qu'on lit de moins en moins, restent cependant une mine irremplaçable de références exposées de façon très claire et ils peuvent être avantageusement utilisés moyennant certaines précautions. Il convient par ailleurs de noter que Fliche était largement fidèle à une certaine tradition médiévale, favorable au pape et soucieuse de se situer dans la logique du retour à un mythique âge d'or de l'Église (ROBINSON, 2004). Déjà, lors de l'avènement de Grégoire VI (1045-1046), considéré comme un pape réformateur, Pierre Damien s'était écrié que le « siècle d'or des apôtres » était restauré, un siècle d'or qu'il plaçait sous le signe de David. Dans un cadre mental où l'on voyait toujours négativement ce qui pouvait être assimilé à une *novitas*, tout changement devait normalement être perçu et présenté comme l'imitation d'un passé irréprochable et glorieux. Dans les textes réformateurs de cette époque, les termes précédés du préfixe *re* (*renovare, repararare, restaurare*) sont légion (*reformare* étant quant à lui très rare). Le canoniste Deusdedit, ami de Grégoire VII, explique dans son *Libellus contra invasores et symoniacos*, qu'il s'agit de revenir à une époque où « les empereurs très chrétiens ne souhaitaient revendiquer pour eux-mêmes aucune juridiction, aucune seigneurie sur le clergé ou la propriété des églises ». Outre les premiers temps apostoliques, les réformateurs

se réfèrent souvent, non sans paradoxe, à l'époque de Constantin († 337) car si celui-ci avait clairement dominé l'Église de son temps, il était aussi le responsable du *Constitutum Constantini*, la fameuse « donation de Constantin ». Selon ce faux célèbre composé au VIII^e siècle, le modèle de tous les empereurs aurait irréversiblement donné l'Italie et même la totalité de l'Occident à l'évêque de Rome. De façon générale, on se réfère aux premiers temps du christianisme car il s'agissait de restaurer ce passé lointain, ainsi que l'écrivait par exemple Urbain II (1088-1099) dans un privilège pour les chanoines réguliers de Rottenbuch: « Les ordonnances de la doctrine apostolique ont leur origine dans les premiers temps de la sainte Église mais elles ont été quasiment détruites à mesure que l'Église grandissait ».

Les temps carolingiens et leur prolongement ottonien puis salien faisaient, quant à eux, l'objet d'appréciations souvent diamétralement opposées de la part des partisans du pape et de l'empereur. Exemples sont à cet égard Sigebert de Gembloux († 1112) et Humbert de Moyenmoutier († 1061), qui nous ont tous deux donné leur vision de l'époque ottonienne (ROBINSON, 2004). Dans sa *Vie* de l'évêque Thierry I^{er} de Metz, Sigebert, un moine bénédictin partisan des empereurs Henri IV et Henri V, explique qu'à l'époque d'Otton I^{er} (936-973), les évêques impériaux étaient « compagnons pour le bien, excellents soldats d'avant-garde et frères d'armes dans les campements du Seigneur Sabaoth ; tous étaient présents comme lieutenants pour les affaires du roi, en temps de paix comme en temps de guerre ». Du côté des réformateurs en revanche, dès la fin des années 1050, Humbert de Moyenmoutier caractérisait dans son *Adversus simoniacos* les temps ottoniens comme une époque où « les rois et les princes consacrent leur pouvoir, leur ingéniosité, leur force de coercition et leurs efforts, à attaquer et réclamer pour eux les propriétés ecclésiastiques pour lesquelles ils avaient été institués protecteurs ». Humbert défendait une vision de l'histoire selon laquelle les empereurs germaniques et les grands laïques étaient responsables des dysfonctionnements de l'Église, alors que Sigebert faisait l'apologie de ce que les historiens ont pris l'habitude d'appeler le *Reichskirchensystem*, ou « système d'Église impérial » (notion qui appelle certaines nuances : Reuter 2011): soit une Église tenue par des empereurs qui pouvaient s'appuyer sur des évêques fidèles dotés de vastes pouvoirs séculiers. Pour Sigebert, le fait que les prélats soient le fidèle soutien de l'Empire et se trouvent fréquemment aux côtés du souverain, qu'ils aident et conseillent, est une bonne chose. Pour Humbert, en revanche, l'Église est persécutée car elle n'est pas « libre », un thème et un terme qui vont connaître un succès prodigieux dans les milieux réformateurs et qui sont encore au centre des travaux de Fliche. Humbert et les autres idéologues de la réforme, obsédés par le retour à un mythique âge d'or durant lequel l'Église n'était pas « aux mains des laïques », ont clairement fourni à l'historien français l'essentiel de son schéma. Sigebert, en revanche, avait le sentiment que les velléités réformatrices romaines impliquaient une profonde rupture avec le passé. Cette double orientation se retrouve dans la recherche moderne, qui oscille entre réforme et révolution, changement dans la continuité et rupture totale avec le passé.

C. MONSIEUR ARQUILLIÈRE ET L'«AUGUSTINISME POLITIQUE»

Avant d'en venir à un livre qui, à bien des égards, peut être considéré comme le négatif de celui de Fliche (TELLENBACH 1936), il convient de dire quelques mots de l'« augustinisme politique », concept délaissé mais autrefois très répandu qui fut mis au point par un autre historien catholique, Monseigneur Arquillière. Paru en 1933, soit quelques années seulement après

les accords du Latran qui limitaient au Vatican la souveraineté temporelle du pape (1929), le livre d'Arquillière s'arrêtait au IX^e siècle mais il entendait écrire la préhistoire d'une pensée théocratique qui allait s'épanouir pendant la réforme grégorienne : il s'agissait de comprendre « comment la vieille idée romaine de l'État » avait pu « être absorbée par l'emprise croissante de l'idée chrétienne, jusqu'à aboutir, au XII^e siècle, à la théorie des deux glaives ». La seconde édition (1955) traitait d'ailleurs de Grégoire VII dans une longue introduction complémentaire. Pour Arquillière, l'augustinisme politique est une dégradation de la pensée originelle d'Augustin qui « définit une entreprise de subordination du pouvoir politique au pouvoir religieux au nom de la supériorité de l'âme sur le corps, un effort de moralisation chrétienne des conceptions politiques » (DUFAL 2008). Toute l'histoire de la pensée « théocratique » est ainsi retracée jusqu'à son point d'aboutissement, la réforme grégorienne. Selon l'auteur, les papes n'ont pas voulu dominer le monde, mais ils ont été contraints de répondre à des situations qui leur étaient adverses. En définitive, le schéma proposé n'est pas très éloigné de celui de Fliche, qui l'a noté avec plaisir dans un long compte rendu d'un autre ouvrage d'Arquillière (1935), précisément consacré, cette fois-ci, à Grégoire VII : en effet, la longue histoire de l'« augustinisme politique » ôte tout caractère révolutionnaire à la réforme grégorienne et Grégoire est un « héros de la civilisation » qui a agi par amour. Peu importe ici que le grand théologien Henri de Lubac ait démonté la thèse d'Arquillière dans sa dimension « augustinienne » : l'idéologie grégorienne est bien présentée comme le résultat d'une longue maturation idéologique et spirituelle qui plonge ses racines jusque dans l'œuvre du premier des Pères de l'Église. Variations autour du schéma flichien, par conséquent.

D. LE PREMIER TELLENBACH ET LA *LIBERTAS ECCLESIAE* (1936)

Cependant, de même qu'il existe un discours présentant les réformateurs comme des restaurateurs, discours tenu depuis le XI^e siècle jusqu'à Augustin Fliche et encore après lui, il existe aussi, inversement, une tendance à voir en Grégoire VII un révolutionnaire et dans la réforme qui porte son nom un véritable renversement des valeurs qui avaient jusqu'alors présidé aux relations entre princes et laïques. Le nom qui s'impose ici avec force est celui de Gerd Tellenbach, l'un des grands médiévistes du XX^e siècle, qui publia dès 1936 un petit livre fondamental intitulé *Libertas : Kirche und Weltordnung in Zeitalter des Investiturstreites* (« Église et ordonnancement du monde à l'époque de la querelle des investitures »). Tellenbach, qui avait alors trente-trois ans, brossait un vaste panorama dans lequel il explorait en profondeur les concepts de hiérarchie, de liberté (*libertas*) et de théocratie. Il montrait en particulier comment le discours et l'action des réformateurs pontificaux contredisaient la tradition, tout particulièrement carolingienne, qui était encore très présente chez les empereurs germaniques dont, au premier chef, Henri III († 1056). Selon Pierre Toubert (1994), « le temporel et le spirituel étaient [alors] conçus comme distincts et situés à des niveaux différents de la pratique politique », mais « il n'existait [...] entre eux ni conflit ni élément structural de concurrence ». L'Église, avant le milieu du XI^e siècle, n'aspirait à aucune « liberté » essentielle et ne visait pas consciemment à dominer la société. Pour Tellenbach, les réformateurs bouleversèrent les conceptions traditionnelles dans trois domaines complémentaires et même emboîtés : les relations entre clercs et laïques, l'organisation interne de l'Église, avec l'imposition de la souveraineté pontificale absolue, enfin la position de l'*Ecclesia* dans le monde. Résumant ce dernier point, l'historien allemand suggère même que

c'est à ce moment que le monde aurait été « placé dans l'Église », d'où la responsabilité pour les clercs d'établir un ordre juste. Le plus zélé des papes réformateurs, Grégoire VII, aurait été, dans son désir de « changement drastique », « un révolutionnaire au fond du cœur ».

Comme Fliche, Tellenbach (qui ne parle pas de « réforme grégorienne ») traite essentiellement des rapports entre l'Église et les pouvoirs laïques. Ainsi que le suggère le titre du livre, la notion de liberté est au cœur de sa réflexion mais avec une approche différente de celle du français. L'auteur de *Libertas* montre en effet un important tournant grégorien : le concept de libertés ecclésiastiques existait certes dans l'Empire et dans les différents royaumes d'Occident, mais c'était au pluriel. L'Église n'aspirait pas initialement à une liberté essentielle par rapport au souverain, mais plutôt au respect de ses libertés multiples, celles-ci pouvant être définies comme « une somme d'autonomies concrètes de caractère politique, juridique et économique » (TOUBERT, 1994). Grégoire VII et ses successeurs revendiquèrent quant à eux la *libertas Ecclesiae*, au singulier et avec une majuscule à « Église », seul moyen pour eux d'instaurer un juste ordre du monde. Celui-ci impliquait une supériorité essentielle des clercs sur les laïques et une indépendance absolue de l'institution ecclésiastique (et non plus une autonomie plus ou moins développée). C'était bien là un projet révolutionnaire, non pas tellement parce qu'il défendait un idéal théocratique, mais plutôt parce qu'il réservait l'application de celui-ci à la seule institution ecclésiastique. Lisons à cet égard l'importante conclusion de *Libertas. Kirche und Weltordnung* :

« Des changements révolutionnaires dans l'État et dans la royauté furent le résultat de ces croyances. En régime chrétien, le gouvernement royal avait toujours été théocratique. Dieu tenait le cœur du roi dans Ses mains et le guidait selon Sa volonté. L'État se tenait aux côtés de l'Église, qui était prête à accepter les actions de l'État comme une manifestation de la Providence divine. Inversement, il était du devoir sacré de tout roi chrétien de servir l'Église ; le devoir d'obéissance envers Dieu, envers le Christ et envers l'Église ne fut jamais contesté par personne. Lorsque le pape rappelait aux princes qu'ils avaient un seigneur au-dessus d'eux et qu'il était juste que l'homme que Dieu avait placé à la tête d'un si grand nombre de gens fût lui-même le serviteur de Dieu, personne ne le contredisait. Les conflits commencèrent seulement lorsqu'il utilisa ce truisme pour assurer l'obéissance à ses propres ordres, quand il présupposa une identité entre ses commandements et ceux de Dieu, quand il sembla réclamer une autorité qu'aucun homme n'avait possédée avant lui ».

Et Tellenbach finit son livre par une citation du *De libertate Ecclesiae conservanda*, un traité écrit pour justifier la déposition de Grégoire VII par l'empereur Henri IV (1076) :

« Alors que seul le Christ, qui ne fait qu'un avec Dieu, donne et retire l'autorité qui permet de gouverner, alors que lui seul tient les cœurs des rois dans Sa main droite, nous lisons que le pape Hildebrand [Grégoire VII] a enseigné qu'il détenait lui-même le pouvoir sur les rois et les royaumes et qu'il pouvait agir comme Lui seul [Dieu] peut agir, Lui dont le psalmiste dit qu'il a abaissé un tel et élevé tel autre ».

Contre le schéma d'un retour à une situation antérieure idéalisée par Fliche, Tellenbach posait donc clairement la thèse d'une « révolution » grégorienne (il parle d'ailleurs des « résultats révolutionnaires » de la politique pontificale). On notera cependant que ce concept de révolution était limité chez lui au domaine politique et à ce qui relevait des soubassements idéologiques du pouvoir terrestre. Nous reviendrons bientôt sur ce point, ainsi que sur un autre livre impor-

L'intense activité littéraire, monumentale, musicale, juridique et iconographique qui anime la chrétienté latine pendant les siècles centraux du Moyen Âge a permis un tout aussi intense questionnement et un renouvellement des problématiques liées aux grands mouvements qui parcourent l'Église (dont, avant tout, la réforme dite « grégorienne »), les pouvoirs ecclésiastiques mais aussi royaux et seigneuriaux et qui s'étendent de manière ténue parfois, violente également, dans toutes les sphères de la société.

La réception des enjeux de pouvoir et des conflits incessants qui parcourent la chrétienté apparaît comme un problème majeur dans cette société en pleine évolution. La longue chronologie qui s'étend sur quatre siècles permet d'en voir l'évolution, de restituer des contextes, des temps de réussites et d'échecs jusqu'à un arrêt sur image mettant en valeur à la fois une papauté qui semble victorieuse et des royautés établies capables de se tenir tête les unes aux autres et d'assurer leur légitimité face à une institution ecclésiale débarrassée des querelles impériales.

Ont participé à l'ouvrage

sous la direction de **Christine Bousquet-Labouérie**
et **Patrick Henriet**

Dominique Barthélemy

Ghislain Baurly

Marie-Madeleine de Cevins

Grégory Combalbert

Nicolangelo D'Acunto

Noëlle Deflou-Leca

Sophie Delmas

Jean-Hervé Foulon

Sébastien Fray

Alexis Grémois

Tristan Martine

Yossi Maurey

Pascal Montaubin

Jacques Péricard

Camille Rouxpetel

Lucile Trân-Duc

Illustration de couverture : Manegold de Lautenbach offre à l'archevêque Gebhard de Salzbourg son *Liber ad Gebehardum*, composé avant 1086, dans lequel il justifie la déposition de l'empereur Henri IV par Grégoire VII (1076). © Badische Landesbibliothek (Karlsruhe), Cod. Rastatt 27 / CC BY 4.0

www.editions-ellipses.fr



9 782340 079380

